Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORTAL CONSORS OPEN CROISSANCE (FR0010629147)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification «Actions internationales» le FCP a pour objectif de réaliser, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Europe (Indicateur de référence) calculé dividendes nets réinvestis.
Caractéristiques essentielles du FCP :
La stratégie d'investissement consiste à investir jusqu'à 100 % de l'actif net du FCP, dans des OPCVM sélectionnés par l'équipe de gestion, éligibles au PEA. Le FCP pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou d'indices côtés (trackers) de droit français ou européen.
Les OPC sélectionnés par le gérant sont investis en titres de sociétés de tous secteurs, de grande, moyenne ou petite capitalisation émis en France ainsi que sur les autres marchés de l'Union Européenne ainsi que la Norvège et l'Islande. Ils seront tous de classification «Actions des pays de l'Union Européenne», «Actions internationales», «Actions des pays de la zone Euro» «Actions françaises» ou «Diversifiés» ou équivalents en droit européen.
L'équipe de gestion aura la possibilité de se concentrer sur une taille de capitalisation ou un secteur ou sur des pays de l'Union Européenne jusqu'à 100 % de son actif net. Néanmoins, l'exposition aux OPCVM de petites et moyennes capitalisations sera limitée à 40 % de l'actif net. Le FCP pourra investir sur les marchés internationaux (Japon, Etats-Unis...) et les marchés des pays émergents. Le degré d'exposition aux marchés internationaux (y compris Japon, Etats-Unis...) sera au maximum de 40% de l'actif net. Le degré d'exposition aux pays des marchés émergents sera de 20% maximum de l'actif net.
Le FCP pourra également investir jusqu'à 30% de son actif net en FIA (Fonds d'investissement alternatif) répondant aux quatre conditions prévues à l'article R214-13 du code monétaire et financier, FIA à gestion indicielle étendue répondant aux quatre conditions prévues à l'article R214-13 du code monétaire et financier.
Le degré d'exposition aux marchés actions est compris entre 75 % et 100 % de l'actif net en OPC éligibles au PEA, lesquels comportent un taux d'investissement minimum de 75 % de l'actif net en actions éligibles.
Le gérant pourra utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille contre le risque d'actions. .
Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change. Il existe également un risque de taux de 25% maximum de l'actif net.
Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 12 heures (heure de Paris), exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour suivant, et réglées dans les 3 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
Affectation des revenus : Capitalisation
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.
Autres informations :
Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	3,49%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus du FCP consultable via le site internet WWW.CORTALCONSORS.fr

Performances passées

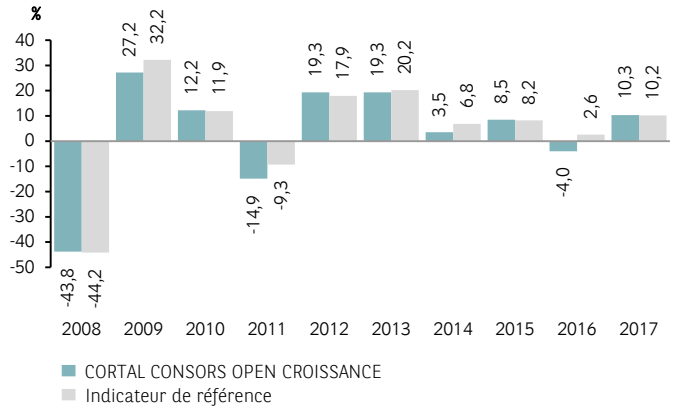

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 31 janvier 1997 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu à l'article 1ter de l'article 150-0D du code général des impôts.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.